



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 juillet 2022

N° : 2022-70

OBJET : Adoption de la nouvelle grille tarifaire à compter du 1er juin 2022 dans le cadre de la Délégation de service public en vigueur

Date de la convocation : **Mardi 28 juin 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 19	en droits de vote : 72
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 13,5
	Votant·e·s : 23	en droits de vote : 85,5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5
	M. BENZEGHIBA	5 + 5
	Mme Creuze	5 + 3
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAFFET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4 + 4

DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
VAULX-EN-VELIN	M. QUINIOU	3
JONAGE	M. FISCHER	3
MIRIBEL	M. BARGE	2
BEYNOST	M. LADOUCE	2
JONS	M. MANCINI	1
NEYRON	MME LE GREN	1
NIÉVROZ	M. BRIERE	1 +1,5
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. THIEBAUT	1
THIL	M. GOUBET	1
	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Larive à M.Brière / M.Brissard à M.Vermeulin / M.Gomez à M.Benzeghiba / M.Fischer à Mme. Creuze

Madame la Présidente expose,

Depuis le 1^{er} janvier 2019, date de démarrage de la DSP, les tarifs commerciaux appliqués aux usagers n'ont pas évolué.

Afin de prendre en compte l'inflation (+4.26 % sur 2019-2022) et les récentes fortes évolutions des coûts et notamment le du prix de l'énergie, la SPL propose une révision des tarifs commerciaux entre 4 et 5 % à compter du 1^{er} juin 2022.

Ces évolutions impacteront les activités individuelles (forfait golf, location nautique, locations VTT, entrée Atol, etc.) et les tarifs « entreprises ».

Les tarifs dits « sociaux » ne feront pas l'objet d'une révision pour la saison 2022, dans l'attente d'une réflexion globale dans le cadre du futur contrat de gestion.

La SPL Segapal a adopté, lors de son conseil d'administration en en date du 13 mai 2022, cette évolution de la grille tarifaire à compter du 1^{er} juin 2022.

Conformément à l'article 23 de la délégation de service public en vigueur, la modification de la grille tarifaire doit être soumise pour validation au Symalim,

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire ci-joint en annexe à compter du 1^{er} juin 2022 dans le cadre de la Délégation de Service Public en vigueur

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

